

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
Route d'Uzès Prolongée
30500 SAINT-AMBROIX
SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 5 avril 2022
Date d'affichage : 5 avril 2022
Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39
Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 31
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 31
Nombres de procurations : 6
Nombre de voix exprimées : 37

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes, à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (31) : Jean-Paul ANDRÉ - Jérôme BASSIER – Jean BERNARD – Olga BOFILL - Bernard BONNEFOY - Florence BOUIS - Marie CARRE - Didier CAYRON - Frédérique CAZALET - Henri CHALVIDAN - Jean-Pierre CHARPENTIER –Geneviève COSTE – Jean-Marie COSTE- Patrick DUMAS - Jean-Pierre DE FARIA - Jean-François FLANDIN - Cyril GILLES – Denis GUILLAUME- Jean-Marie ITIER – Yolande LASIA - Olivier MARTIN - Sylvette MOLIERES - Jacques MOLLE –Jean-Christophe PAYAN - Daniel PIALET- Bernard PORTALES - Christelle ROUSSEL - Christine ROUX – Georges VERCOUTERE-- Claude VIGOUROUX –Micheline WIEREPANT

Pouvoirs (6) :

Wladimir BERNARD a donné pouvoir à Florence BOUIS
Edouard CHAULET a donné pouvoir à Olivier MARTIN
Thierry DAUBLON a donné pouvoir à Jean-Marie COSTE
Marie-Hélène MALBOS a donné pouvoir à Claude VIGOUROUX
Guy SILHOL a donné pouvoir à Henri CHALVIDAN
Bruno CLEMENCON a donné pouvoir à Olivier MARTIN

Excusés : Dominique AGNIEL, Wladimir BERNARD, Edouard CHAULET, Bruno CLEMENCON, Thierry DAUBLON, Marie-Hélène MALBOS, Paul PERCETTI, Guy SILHOL,

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Sylvette MOLIERES

DELIBERATION N°28-2022
OBJET : VOTE DE LA TEOM

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VOTER** : les taux de la TEOM pour 2022, comme suit :

ZONE	COMMUNES	Fréquence de collecte par semaine	Taux de TEOM pour 2021
1	Courry, Rochegude, Tharoux, Saint Denis, St Sauveur de Cruzières,	1,2	13,94%
2	Bordezac, Meyrannes, Molières sur Cèze, Peyremale, Robiac-Rochessadoules, Saint Brès, Saint Victor de Malcap,	2	14,77%
3	Allègre les Fumades, Gagnières, Méjannes le Clap, Navacelles, Potelières, Rivières, Saint Jean de Maruéjols, Saint Privat de Champclos	2,2	14,98%
4	Barjac, Saint Ambroix	3	15,82%
5	Bessèges	5	16.63%

- **CHARGE** : Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de l'acte.

Le Président
Olivier MARTIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt Préfecture de Nîmes
le : 22 avril 2022
et publication ou notification
du : 25 avril 2022

Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20220414-14042022_282022-DE
Reçu le 22/04/2022